

Trois-Rivières Ville Forte
Parti politique municipal autorisé

**Politique de protection des
renseignements personnels**

Table des matières

<u>1. Préambule</u>	3
<u>1. Champ d'application et définitions</u>	3
<u>2. Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels</u>	3
<u>3. Conservation et destruction des renseignements personnels</u>	4
<u>4. Responsabilités de Trois-Rivières Ville Forte</u>	4
<u>5. Sécurité des données</u>	4
<u>6. Incident de confidentialité et/ou de sécurité</u>	4
<u>7. Processus de dépôt et de traitement des plaintes</u>	5
<u>7.1. Dépôt</u>	5
<u>7.2. Traitement :</u>	5
<u>8. Publication et modifications</u>	5
<u>9. Autorisation</u>	5
<u>10. Annexe : en cas d'incident</u>	6
<u>10.1. Rapport d'incident</u>	6
<u>10.2. Risque de préjudice sérieux</u>	6

1. Préambule

Trois-Rivières Ville Forte est un parti politique municipal qui utilise de façon restreinte les informations personnelles concernant les membres, les administratrices et les administrateurs, les employés permanents ou contractuels et les stagiaires (le cas échéant).

La politique suivante vise à assurer la protection des renseignements personnels des individus membres, à l'équipe de travail et à la gouvernance de Trois-Rivières Ville Forte. La présente politique encadre la façon dont ledit parti collecte, utilise, communique, conserve et détruit les renseignements personnels qui lui sont transmis.

1. Champ d'application et définitions

La politique s'applique aux membres, aux administrateurs, aux employés permanents et contractuels et aux stagiaires (le cas échéant) de Trois-Rivières Ville Forte.

La politique doit être respectée par les personnes énumérées précédemment.

La politique vise tous les renseignements personnels recueillis auprès, des membres, des administrateurs, des employés permanents ou contractuels et des stagiaires (le cas échéant).

Un renseignement personnel correspond à une information qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier. Par exemple : les informations bancaires, le numéro d'assurance sociale, l'adresse résidentielle, le numéro de téléphone personnel, la date de naissance.

2. Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

Lors de la collecte, de l'utilisation et de la communication des renseignements personnels, Trois-Rivières Ville Forte applique les principes suivants :

Consentement et collecte :

Les renseignements personnels sont recueillis directement auprès des personnes concernées. Ces informations sont obtenues de façon libre et éclairée avec le consentement implicite de la personne qui est informée de l'utilisation qui en sera faite.

Détention et utilisation :

Le parti politique Trois-Rivières Ville Forte veille à ce que les informations qu'il détient soient à jour et exacts au moment de leur utilisation.

Elles peuvent inclure le nom, l'adresse de résidence, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, les préférences électorales, la participation à des événements ou encore les transactions d'adhésion ou de contribution chapeautées par la loi sur le financement des partis politiques.

Par ailleurs, comme toutes les transactions financières liées aux événements, à l'adhésion ou aux dons sont effectuées sur un serveur externe sécurisé, nous ne recueillons aucunes données bancaires sur nos serveurs.

Communication :

Trois-Rivières Ville Forte doit obtenir le consentement de la personne concernée avant de communiquer des renseignements personnels à un tiers hormis pour assurer la saine gestion du parti (embauche ou cessation du lien de travail, mise à jour des informations au Registraire des entreprises, rétribution, reddition de compte).

Droit de retrait et désabonnement

En tout temps, il est possible, pour un individu qui le souhaite, d'être retiré des listes de Trois-Rivières Ville Forte ou d'exiger de ne plus recevoir de communications de la part du parti. Tous les envois massifs du parti, par courriels ou texto, offrent la possibilité de se désabonner afin de bloquer les envois subséquents.

Toute personne souhaitant ne plus recevoir d'appels téléphoniques de Trois-Rivières Ville Forte peut en faire la demande officielle afin d'être retirée des listes du parti. Les informations que Trois-Rivières Ville Forte détient sur une personne peuvent être détruites en tout temps à sa demande.

Pour ce faire, ainsi que pour obtenir plus de détails quant à la présente Politique de confidentialité et de protection de la vie privée, il suffit d'écrire à : info@villeforte.ca

3. Conservation et destruction des renseignements personnels

Sauf si une durée minimale de conservation est requise par la Loi ou la réglementation applicable, Trois-Rivières Ville Forte conserve les renseignements personnels des administrateurs que pour la durée de leur mandat.

Tous les renseignements personnels rattachés aux dossiers des membres, des employés permanents ou contractuels et des stagiaires (le cas échéant) sont gardés en lieu sûr pendant trois ans.

Tous les renseignements personnels rattachés aux dossiers des membres, des employés permanents ou contractuels et des stagiaires (le cas échéant) sont détruits une fois la période de conservation prescrite par la Loi ou la réglementation applicable échu.

4. Responsabilités de Trois-Rivières Ville Forte

Dans le cadre prévu par la loi, Trois-Rivières Ville Forte est responsable de la protection des renseignements personnels qu'il détient.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels de Trois-Rivières Ville Forte est celle qui occupe le poste de représentant officiel.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels de Trois-Rivières Ville Forte doit veiller à assurer le respect de la présente politique.

En cas d'absence ou d'impossibilité du représentant officiel le conseil d'administration de Trois-Rivières Ville Forte désignera une personne qui assurera les fonctions de personne responsable de la protection des renseignements personnels.

5. Sécurité des données

Trois-Rivières Ville Forte s'engage à mettre en place des mesures de sécurité raisonnables pour assurer la protection des renseignements personnels liés à la gestion de l'organisme.

6. Incident de confidentialité et/ou de sécurité

Un incident de confidentialité se produit lors d'un accès, une utilisation ou une communication d'un renseignement personnel non autorisé par la Loi; de la perte d'un renseignement personnel ou de toute forme d'atteinte à la protection d'un renseignement personnel.

Un incident de sécurité se produit lorsque les bureaux ou les systèmes informatiques sont pénétrés par des personnes non autorisées.

Trois-Rivières Ville Forte s'engage à suivre les obligations suivantes en cas d'incident :

- Tenir un registre des incidents de confidentialité;
- Prendre les mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice soit causé;
- Aviser la personne concernée et la Commission d'accès à l'information dans le cas où l'incident présente un risque de préjudice sérieux.

7. Processus de dépôt et de traitement des plaintes

7.1. Dépôt

Pour porter plainte en cas d'incident, les personnes doivent communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

Les plaintes doivent être envoyées par écrit au représentant officiel de Trois-Rivières Ville Forte via l'adresse courriel suivante : confidentialité@villeforte.ca

Les informations suivantes sont requises dans la plainte :

- Nom
- Coordonnées (Numéro de téléphone)
- Objet
- Motif de la plainte

7.2. Traitement :

Les plaintes sont traitées de façon confidentielle dans un délai de 30 jours sur réception.

Il est également possible de déposer une plainte auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec ou à tout autre organisme de surveillance en matière de protection des renseignements personnels responsable de l'application de la Loi concernée par l'objet de la plainte.

8. Publication et modifications

Tel que prescrit par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25, la présente politique est publiée sur le site internet de Trois-Rivières Ville Forte. Cette politique est également diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

9. Autorisation

La présente politique est autorisée par le Conseil d'administration de Trois-Rivières Ville Forte par résolution en date du 25 novembre 2024.

10. Annexe : en cas d'incident

10.1. Rapport d'incident

Voici un exemple des informations à colliger :

Numéro d'incident	
Date de l'incident	
Date de prise de connaissance de l'incident par Trois-Rivières Ville Forte	
Circonstances de l'incident	
Renseignements personnels concernés par l'incident	
La ou les personne(s) concernée(s) par l'incident	
Date et signature de la personne responsable de la protection des renseignements personnels	

10.2. Risque de préjudice sérieux

Un risque de préjudice sérieux lors d'un incident de confidentialité peut se traduire par exemple, par une perte d'emploi, une fraude bancaire, un vol d'identité, etc.

Chaque incident doit être évalué.

Si l'incident ne comporte aucun risque de préjudice sérieux, il faut garder une trace de l'incident au registre.

Si l'incident comporte un risque de préjudice sérieux, il faut signaler l'incident à la Commission d'accès à l'information du Québec : <https://www.cai.gouv.qc.ca/a-propos/nous-joindre/>